

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 janvier 2024 - Délibération n° 2024/01/06

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°2024-02 « LOCATION D'UN VEHICULE POLYBENNE AVEC GRUE AUXILIAIRE ».

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à seize heures trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du vingt-trois janvier deux-mille vingt-quatre, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thierry GAILLARD – Sylvain GAUDY – Jean-Yves GRENOUILLET – Martine LAPORTE – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD.

Étaient excusés : Pierre-Marie NOURRISEAU – Franck SIMON-CHAUTEMPS.

Pouvoirs : Néant

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6					

Vu la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi n°2015-991 du 7/08/15 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délégation de pouvoir du Bureau communautaire approuvée par le Conseil communautaire par délibération n°20200731 le 29 juillet 2020, modifiée par délibération n°2023/04/39 en date de 25 avril 2023 pour autoriser le Bureau communautaire à « Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000,00 € HT et 100 000€ HT, lorsque les crédits sont prévus au budget » ;

Le Président expose les éléments suivants :

La Communauté de communes loue un véhicule polybenne depuis plusieurs années maintenant, pour les besoins du service. 4 prestataires ont été consultés pour fournir une offre de location, pour une durée de 12 mois.

2 offres ont été reçues :

- Société FRAIKIN, offre techniquement recevable, pour un montant classée 1ère.

La société LACORRE LOCATION a indiqué ne pas proposer ce genre de matériel.

Les sociétés CLOVIS et BERGER LOCATION n'ont pas répondu à la consultation.

La dépense comprend l'assurance du véhicule, l'entretien, le remplacement des pneumatiques, la visite périodique et un forfait de 35000 kms annuels. Forfait jugé suffisant pour l'utilisation du véhicule par le service.

La dépense prévisionnelle pour l'année 2024 s'élèverait à 33 960 € HT soit 40 750 € TTC pour 12 mois.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve la location d'un polybenne pour le service CTDMA-EC pour une durée de 12 mois.
- Autorise le Président à signer, notifier et engager le marché 2024-02 avec la société FRAIKIN pour un montant total de 33 960 € HT.
- Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,

Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

